

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Janvier 1875.

Bulletin politique.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Les ministres démissionnaires ne seront point remplacés avant le vote par lequel l'Assemblée doit statuer définitivement sur les lois constitutionnelles.

Telle est la résolution prise par le maréchal. Nous l'avions prévue, et, si elle était inspirée par une ferme volonté de ne plus engager le chef de l'Etat dans le débat qui va s'ouvrir, de réserver ainsi toute sa liberté d'action pour réagir, après le combat, les groupes épars de la majorité conservatrice, nous persisterions à penser que, dans une situation mauvaise, c'était encore le moins mauvais des expédients.

Mais, nous l'avons franchement, l'obstination des conseillers de la présidence à laisser la discussion suivre son cours, à ne pas renoncer purement et simplement aux lois constitutionnelles, alors que ces lois sont condamnées et que l'impossibilité de les faire voter par l'Assemblée est devenue manifeste, cette obstination, qui, sans aucune chance de succès, provoque à un conflit dont les conséquences peuvent être redoutables, nous fait craindre que les inspirateurs de la politique présidentielle n'aient point la patriotique pensée de reformer avec le maréchal, et autour de sa personne, le faisceau des forces conservatrices.

Nous l'avons dit souvent, depuis que la crise est commencée : les responsabilités de l'avenir pèsent sur M. de Mac-Mahon, car de son attitude dépend le succès des efforts que peut tenter l'Assemblée.

Le maréchal veut-il, oui ou non, sortir de l'impasse où l'ont poussé des mains téméraires ? A-t-il renoncé aux partis moyens ? Comprend-il qu'il faut choisir entre la politique de droite et la politique de gauche ? Fidèle à son origine, il ne consentira point, nous en avons la certitude, à lancer la France dans les aventures républicaines ; mais est-il décidé à s'appuyer énergiquement et franchement sur la droite ? Là serait le salut ; mais nous devons constater que les influences officielles nous semblent s'exercer au profit d'une pensée tout opposée.

En ne formant pas un cabinet qui puisse intervenir dans la discussion, n'aurait-on pas le secret désir de placer directement l'Assemblée en face du Président, de supprimer toute responsabilité intermédiaire, et de faire naître ainsi un conflit qui inviterait le maréchal à gouverner en dehors de l'Assemblée et au-dessus d'elle ?

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les périls d'un pareil conflit, et si nous devons ne tenir compte que du bon sens et de la clairvoyance des politiques, assurément nos appréhensions seraient vaines. Mais la suffisance de certains hommes d'Etat pèse plus dans la balance du gouvernement que le bon sens et la clairvoyance.

Et ce n'est pas sans raison que nous soupçonnons les docteurs du Septennat de songer à asseoir l'autorité du maréchal sur les ruines de l'Assemblée.

Il appartient à la droite de déjouer ces détestables calculs, et d'empêcher qu'on entraîne le maréchal dans une folle entreprise.

Ses adversaires travaillent à lui dresser des pièges où ils se flattent de la faire tomber à la faveur des discussions sur les lois constitutionnelles. L'honneur exige que la droite n'évite pas le débat, qu'elle déploie hardiment ses enseignes ; mais le but immédiat qu'elle doit poursuivre, c'est d'en finir promptement avec ces projets de Constitution qui tiennent la France en suspens, qui laissent une porte ouverte à toutes les intrigues et à toutes les entreprises.

Une déclaration d'urgence supprimerait les trois lectures et les délais qu'elles imposent ; ce serait donc un moyen efficace de clore rapidement un débat qui, dans les circonstances actuelles, ne peut se prolonger sans devenir un péril pour l'Assemblée et pour le maréchal.

Avant le vote, la droite est réduite à l'inaction, il faut donc hâter le vote, car l'action est nécessaire et les plus beaux discours ne peuvent la suppléer.

H. DE MAYOL DE LUPE.

Chronique générale.

Le centre gauche a tenu, à l'hôtel des Réservoirs, sous la présidence de M. Bardoux, une réunion dont le résultat a été analogue à celui de la réunion qu'avait tenue la veille la gauche républicaine.

On y a décidé qu'on voterait pour que l'Assemblée passât à une deuxième délibération sur le projet relatif à l'organisation et à la transmission des pouvoirs publics.

Cette décision aurait, paraît-il, vivement irrité M. de Broglie, qui comptait que le rejet des lois constitutionnelles à la première lecture déblayerait le terrain et lui permettrait de constituer le cabinet dont il compte toujours prendre la direction.

Voici, du reste, la réponse de M. le duc de Broglie à cette petite manœuvre :

« D'après le *Journal des Débats*, on prête à des membres de la droite l'intention de réclamer l'urgence lors de la discussion des lois relatives à l'organisation des pouvoirs publics.

« Ces députés se fonderaient, en soutenant leur proposition, sur ce que, depuis six mois, chacun doit être complètement fixé et avoir arrêté dans son esprit les divers points qu'il entend repousser ou adopter. Ils ajouteraient que, dans l'intérêt des affaires, pour la dignité de l'Assemblée et par déférence pour la personne de M. le maréchal de Mac-Mahon, il importe de ne point prolonger l'état d'incertitude qui existe à propos du désir de l'Assemblée d'organiser sérieusement les pouvoirs de M. le Président de la République. »

On croit, dit le *Constitutionnel*, que M. Dufaure interviendra dans la discussion de la loi sur l'organisation et la transmission des pouvoirs. M. Dufaure croit devoir au gouvernement dont il a fait partie de tenter un effort en faveur des lois constitutionnelles qu'il avait présentées au nom de M. Thiers.

Les bureaux ont dû nommer la commission chargée d'une enquête sur les faits relatifs à l'élection de la Nièvre.

A en croire la *Presse*, plusieurs membres du groupe bonapartiste et de la droite modérée paraissent s'être mis d'accord pour

demander que le premier acte de cette commission soit de rechercher quel est le faussaire qui a fabriqué la pièce apportée par M. Cyprien Girerd à la tribune et cause première de toute cette affaire. Nous trouvons cela fort juste.

La commission qui a été nommée pour examiner la convention passée entre l'Etat et le mandataire de l'ancienne liste civile était convoquée lundi. Dans cette séance, que présidait M. le marquis de Mortemart, il a été donné lecture d'une série de documents et de renseignements communiqués par M. Caillaux, ministre des travaux publics.

On a repris la discussion sur divers points de la transaction projetée entre l'Etat et M. Rouher, mandataire de l'ancienne liste civile.

Une résolution importante a été adoptée par la commission : il a été décidé que les collections que renferment les musées de Fontainebleau et de Pierrefonds doivent être considérées comme étant la propriété de l'Etat.

Enfin, on est convenu, pour en terminer et dans le but d'éviter les longueurs habituelles d'un procès civil, que des propositions d'une somme à forfait seraient faites au mandataire de la liste civile.

La commission a procédé ensuite à l'élection de son rapporteur. Les voix se sont portées sur MM. Robert de Massy et Le Royer.

M. Robert de Massy a été nommé rapporteur.

On commente beaucoup la déclaration de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui était lundi soir à dîner chez M. le comte Rampon. Tous les convives étaient des membres du centre gauche.

Il a déclaré qu'il se ralliait à la politique du duc de Broglie, et qu'il donnerait son concours au cabinet de Broglie, qui succéderait au cabinet actuel.

Le dîner était donné en l'honneur de M. d'Audiffret-Pasquier, parce qu'il s'était montré conciliant et septennaliste impersonnel la semaine dernière.

Quelques députés parlent d'une nouvelle prorogation de l'Assemblée pour deux mois après le vote du budget.

Ce bruit ne semble pas fondé.

Le 40^e bureau s'est occupé de la validation de l'élection de M. Delisse-Engrand.

Il a reçu les listes électorales de deux ou trois communes où le nombre des votants avait été reconnu plus grand que celui des électeurs inscrits.

On parle dans les couloirs d'un propos attribué à M. Rouher, et signalé par le *Petit Moniteur*.

M. Rouher avait, d'après ce propos, établi une sorte de parallèle entre le maréchal de Mac-Mahon et le maréchal Serrano.

On lit dans le *Nord* :

Il ne s'en est pas fallu de beaucoup que l'avènement d'Alphonse XII eût été avancé

d'une année. Il paraît que dans le principe le coup d'Etat accompli le 3 janvier 1874 par le général Pavia contre les Cortès devait aboutir à la proclamation de don Alphonse ; mais, réflexion faite, les chefs du mouvement ont craint de compromettre la cause alphonstiste par trop de précipitation ; le terrain n'était pas suffisamment préparé ; il y avait dans l'armée trop d'éléments hostiles, qui y avaient été répandus, d'abord par le ministère radical du roi Amédée, ensuite par les ministères de la République ; il fallait que le corps des officiers fût épuré dans le sens alphonstiste, avant qu'on pût entreprendre avec des chances de succès le *pronunciamiento* projeté.

L'*Observer* de Londres prétend savoir que le roi Alphonse a été fiancé, avant de quitter la France, à sa cousine-germaine, la troisième fille du duc de Montpensier, et sœur cadette de M^{me} la comtesse de Paris ; cette princesse est née le 24 juin 1860 ; le jeune roi est né, comme on sait, le 28 novembre 1857.

On assure que M. Adnet a déposé entre les mains du maréchal de Mac-Mahon une protestation contre la pression administrative qui a été exercée dans le département des Hautes-Pyrénées pendant la dernière campagne électorale.

L'*Univers* publie, sur l'anniversaire de la mort de l'Empereur Napoléon III, une note dont nous sommes heureux de pouvoir louer les termes.

L'*Univers* reconnaît que « la messe solennelle de Saint-Augustin » a été le rendez-vous d'une « foule assez nombreuse, » et, donnant une leçon méritée à certaines feuilles ministérielles qui ont vu des factieux dans les assistants, il ajoute :

« Les journaux officieux font presque un crime au gouvernement de n'avoir pas empêché la célébration de messes. C'est pousser le zèle un peu loin. »

L'*Univers* a eu raison de flétrir ces plats valets qui voient partout des manifestations séditieuses, et ne savent respecter ni la majesté de la mort, ni la piété d'une foule silencieusement rassemblée autour d'un tombeau.

DE L'OBSERVATION DU DIMANCHE.

Malgré la loi, malgré les circulaires ministérielles, malgré les pétitions renvoyées aux ministres compétents, malgré les votes successifs des deux Chambres, les travaux publics entrepris pour le compte de l'Etat ou des communes n'ont pas cessé le dimanche. C'est un fait notoire depuis quarante ans. Il y a eu quelquefois intermission, mais jamais interruption complète.

Sous l'empire, la violation de la loi du dimanche était en quelque sorte systématique ; elle entraînait, au même titre que le cabaret et le théâtre, dans les moyens de gouvernement de ce régime démocratico-césarien. Le scandale s'étendait des Tuileries à la plus petite mairie.

Aujourd'hui, le mal est tellement entré dans les habitudes de l'administration qu'il est devenu très-difficile de l'extirper. Nous ne méconnaissons pas la bonne volonté des derniers ministres des travaux publics, qui ont fait de louables efforts pour imposer le respect de la loi. Néanmoins, comme l'honorable M. Chaurand a pu l'affirmer à la tribune, cette loi continue à être violée sous leurs yeux, à Paris, à Versailles, partout.

L'Assemblée, par trois votes successifs, vient de faire entendre qu'elle voulait qu'elle fût respectée. Le renvoi des pétitions au ministre des travaux publics ne signifie pas seulement que le travail du dimanche doit être interrompu sur les chantiers et dans les ateliers de l'Etat : il implique une application intégrale de la loi de 1844, toujours en vigueur, et qui concerne les travaux des communes aussi bien que ceux du gouvernement. Il ne doit pas dépendre d'une municipalité de rendre inutile le vote de l'Assemblée. Si le ministre des travaux publics n'est pas seul compétent, son collègue de l'intérieur l'est aussi vis-à-vis des administrations locales, et le ministre de la justice a une compétence générale pour veiller, par l'entremise des parquets, au respect de la loi sur toute l'étendue du territoire. Ces ministres devraient s'entendre, s'ils veulent agir sérieusement, pour donner à la loi son plein accomplissement.

Il est particulièrement scandaleux de voir la Ville de Paris continuer à enfreindre le repos du dimanche, comme si son titre de capitale la mettait au-dessus de toutes les lois. Elle ne connaît, pour ses travaux, ni dimanche, ni fête. Au lendemain du vote triplement significatif de l'Assemblée, on travaillait sur vingt points différents, aux choses les moins urgentes ; par exemple, à la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, au bassin de la place du Trône, à l'empierrement des chaussées adjacentes, au pavage de plusieurs rues où il n'y avait aucune nécessité de circulation.

Pour que le scandale du travail du dimanche cesse, il est nécessaire que les travaux publics soient interrompus partout en même temps ; car il ne servirait de rien pour l'observation de la loi divine, pour l'édification du peuple, et la bonne réputation de la France à l'étranger, que les travaux cessassent aux Tuileries, s'ils continuent à l'Hôtel-de-Ville.

Ce scandale ne se produit pas seulement à Paris, mais sur bien d'autres points.

A Saumur, n'a-t-on pas vu maintes fois les ouvriers travailler aux bâtiments du collège, sous les regards des élèves, que l'on doit former cependant à l'observation des lois religieuses et de l'Etat ?

Etranger.

ESPAGNE.

On lit dans la *Voix de la Patrie* :

Deux de nos amis qui sont arrivés du quartier royal, après un séjour de deux mois, nous apprennent que l'esprit des troupes et des populations n'a pas changé par suite de la proclamation d'Alphonse. Pas une défection ; mais un grand enthousiasme pour le succès de la cause carliste.

L'enthousiasme est si grand que femmes, enfants, vieillards, tous travaillent aux cris de : Vive Carlos VII !

Quatre bataillons républicains, ajoute la même feuille, ont attaqué jeudi un bataillon et demi de troupes carlistes à Astegarraga, et ont brûlé cinq maisons, entre autres le château du marquis de Valdespina. Après une vive fusillade, les républicains ont fui, laissant parmi les nôtres beaucoup de fusils et de prisonniers.

La lutte a recommencé vendredi du côté de Saint-Martial.

Beaucoup de maisons entre Saint-Martial et Saint-Sébastien ont été brûlées par les troupes républicaines, imitant en cela l'exemple des Vandales ; à huit heures du soir, la canonade continuait avec acharnement, et l'incendie se propageait, faisant fuir devant elle les populations effrayées par la férocité des troupes républicaines. La défection gagne les rangs des libéraux ; le gouvernement de Madrid vient de licencier 50,000 hommes, parmi lesquels se trouvent les miquelets et les volontaires.

On lit dans le *Nord* :

« Le *Nautilus* et l'*Albatross*, les deux canonnières allemandes dont il a été si souvent parlé il y a quelque temps, retournent dans le golfe de Biscaye. C'est l'incident du brick mecklembourgeois le *Gustave*, dont les carlistes paraissent avoir occasionné la perte et dont ils se sont approprié la cargaison, qui détermine ce retour. Certains journaux attribuent à l'Allemagne l'intention de demander aux carlistes réparation pour le dommage

causé aux propriétaires du *Gustave*. Une telle démarche ne laisse pas toutefois d'être embarrassante, car elle ne serait pas éloignée d'équivaloir à une sorte de reconnaissance des carlistes comme belligérants. Il est possible aussi que le *Nautilus* et l'*Albatross* soient seulement chargés d'exercer des représailles sur certains ports occupés par les bandes du prétendant.

» Mais cette intervention matérielle d'une puissance étrangère, quelque plausibles que pussent être d'ailleurs les arguments dont on l'appuierait, ne serait-elle pas de nature à nuire au prestige et à l'autorité morale du nouveau régime qui vient de s'établir à Madrid, et vis-à-vis duquel la presse officieuse allemande a manifesté des sentiments si sympathiques ? La nouvelle du bombardement de localités espagnoles par des vaisseaux étrangers n'assombrirait-elle pas singulièrement l'éclat des fêtes qui se préparent à Madrid pour la réception d'Alphonse XII ? Et ne serait-ce pas pour celui-ci un bien fâcheux accompagnement aux salves d'artillerie qui doivent le saluer à son entrée dans la capitale ? »

Il ne faut pas perdre de vue que le *Nord* est un des organes officieux du gouvernement russe.

On écrit du quartier général de Puente la Reina, le 10 janvier :

Les généraux Merelo, Mariné, Cortijo, Colomo et Olal, appartenant au corps d'armée de Moriones, ont offert leur démission au nouveau gouvernement de Madrid ; le général Moriones en eût fait autant, s'il n'eût eu des intérêts de famille à sauvegarder (intérêts dont je parlerai plus tard) ; mais, pour expliquer l'offre de son épée à la défense de l'alphonisme, il a prétendu ne vouloir servir que pour combattre les carlistes et désirer rentrer ensuite dans la vie privée.

Tous les gardes nationaux et un bataillon de troupes régulières faisant partie de la division du général Merelo ont refusé de reconnaître le nouvel état de choses.

Le général Colomo, cité plus haut, est le même qui, le 24 septembre dernier, occupait Biurrun avec une division d'infanterie, quand le brigadier Perula, à la tête de 4,800 hommes, alla le déloger de ses positions, et par une charge à la baïonnette le repoussa jusqu'aux postes de Tafalla, après lui avoir fait éprouver de grandes pertes (65 prisonniers et 500 hommes hors de combat).

Parmi les ministres qui forment aujourd'hui le gouvernement de don Alphonse se trouvent MM. Canovas, Cardenas, Romero, Robledo, Ayala, Salaverria et Orovio, tous du parti qu'on nomme modéré ; la plupart d'entre eux étaient ministres de la reine Isabelle au moment du renversement de son trône.

Il paraît que l'organisation politique du nouveau cabinet absorbe tous les esprits, et que l'armée républico-libérale du Nord a reçu l'ordre de ne faire aucun mouvement offensif avant le couronnement de don Alphonse, qu'un échec retarderait indéfiniment. En attendant, Pampelune souffre toutes sortes de privations ; les denrées de première nécessité coûtent fort cher, et la population perd espoir d'être secourue à temps, car les carlistes font rigoureusement le blocus de la ville. Pour donner une idée du prix des aliments autres que le pain, le lard salé et le vin, pour la vente desquels l'autorité militaire de la place a imposé un tarif, je dirai que deux maigres poulets ont été payés 70 fr. et que les œufs se vendent 60 centimes chacun.

Malgré les dires des journaux de Madrid, le meilleur esprit de discipline règne dans les rangs de l'armée royale de Charles VII, qui, d'après les alphonistes, aurait perdu une grande partie de son prestige, est plus que jamais acclamé par ses troupes et les populations des pays qu'elles occupent.

ALLEMAGNE.

Nous empruntons à un de nos confrères les renseignements intéressants qui suivent, sur le développement des forces maritimes de l'Allemagne :

La *Nord-Deutsche Zeitung*, dont le caractère semi-officiel est bien connu, publie un article rempli de détails sur l'activité déployée par le gouvernement allemand dans les affaires maritimes du jeune empire germanique. La conception de la marine allemande, telle qu'elle avait été formulée en

1867, quand la Confédération du Nord fut établie, est dépassée de beaucoup : le plan de 1873 comprend, en plus, sept vaisseaux cuirassés, deux avisos, quatre canonnières et vingt-huit chaloupes à torpilles. L'Allemagne aura donc, lorsque les constructions projetées pour l'année 1875 seront achevées, une flotte assez puissante ; elle se composera, en effet, des bâtiments dont l'énumération suit : huit navires cuirassés de première classe, six corvettes blindées, deux monitors, trois canonnières cuirassées, vingt corvettes non blindées, six avisos, dix-huit canonnières non cuirassées et vingt-huit chaloupes à torpilles.

Les huit navires cuirassés de première classe sont destinés à prendre la mer ; ils portent une cuirasse de neuf à dix pouces d'épaisseur et un armement de canons Krupp du diamètre de dix pouces. Le *Times*, tout en prétendant dans son commentaire sur cet article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que les progrès de la marine allemande n'exciteront en Angleterre ni surprise ni jalousie, fait remarquer qu'en ce moment l'Angleterre, la France et l'Allemagne, possèdent chacune trois de ces grands navires cuirassés ; mais pendant que la France en a un autre sur le chantier, et la Grande-Bretagne deux, l'Allemagne en projette cinq de plus. La perspective n'est pas trop rassurante pour l'avenir de la prééminence maritime de l'Angleterre.

Le *Times* fait ressortir les points nouveaux du programme allemand. En premier lieu, les Allemands construisent un grand nombre de torpilles pour la défense de leurs côtes, et ils destinent au même but les corvettes et les canonnières blindées. « Ces bâtiments, dit la *Gazette du Nord*, ne seront envoyés loin du rivage que dans des cas exceptionnels. Ils diffèrent de tous les vaisseaux cuirassés qu'on ait jamais bâtis, par la disposition de la cuirasse et par la position des canons. Au lieu de tirer par les sabords, les pièces seront placées sur le pont. Les bateaux n'auront pas de voiles ; ils tirent peu d'eau et seront mus par deux machines et par deux hélices entièrement indépendantes l'une de l'autre. Les canonnières blindées auront une cuirasse de huit pouces et un canon de trente centimètres, et elles auront un tirant d'eau de trois mètres seulement.

Le *Times* avoue que les constructeurs et les officiers de la marine anglaise trouveront dans cette description des propriétés précieuses qui, pour le moment, font absolument défaut dans la flotte britannique. Les bateaux destinés à la défense des côtes anglaises tirent, en effet, trop d'eau pour pouvoir servir de « patrouille » le long de tous les parages. Le journal de Londres voudrait bien aussi savoir comment les Allemands s'y prennent pour tirer sur le pont, sans tourelle, cette défense alourdissant beaucoup le navire flottant.

Les officiers anglais ont longtemps pensé qu'une partie de l'armement d'un vaisseau blindé devait être porté en barbette sur le pont, et la chose sera faite dans quelques-uns des navires sur le chantier. Tout artillerie déclarée qu'une batterie cachée dans un navire cuirassé, si l'obus peut y pénétrer, est plus dangereuse pour les canonnières servants que la pièce exposée sur le pont, surtout si elle est protégée contre le feu de mousqueterie par un léger bouclier. Mais pour tout armement naval, qu'il se trouve sur ou sous le pont, l'artillerie qui se charge par la culasse paraît de rigueur, et nous croyons que c'est celle que possèdent les Allemands.

En effet, le correspondant prussien du *Times* lui écrit quelques mots sur l'efficacité des nouvelles pièces dont la flotte allemande est armée :

« Il résulte, dit-il, des expériences tentées en 1874, qu'à courte distance le boulet du Krupp de gros calibre perce d'outre en outre une lame de fer de première qualité et de 2 centimètres et demi plus épaisse que le diamètre de la pièce. Ainsi, le canon de 28 centimètres, à courte distance (ce qui, dans l'artillerie allemande, veut dire 4,000 pas environ), écrase une cuirasse de 30 centimètres et demi d'épaisseur.

» On obtient des résultats correspondants des autres pièces, résultats qu'il faut attribuer non-seulement au calibre et au modèle du canon, mais aussi à la perfection de la poudre prismatique.

» Grâce à ces deux influences, qui travaillent d'accord, tous les canons, jusqu'à la pièce de 15 centimètres, peuvent être employés contre les vaisseaux cuirassés. »

Le *Times* demande, et non sans raison, si les canons qui se chargent par la bouche peuvent effectuer plus que cela et pourquoi la marine anglaise ne possède pas une pièce à culasse efficace.

La chancellerie impériale s'occupe de fixer les bases d'un système uniforme d'écriture de la langue allemande, qui devra être introduit dans toutes les écoles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTIONS

A la Chambre de Commerce.

Dimanche 17 janvier.

Les Membres de la Chambre de Commerce d'Angers recommandent au choix de Messieurs les Électeurs :

MM. F. BESNARD, rééligible ;
R. MARCHETEAU, rééligible ;
THOREAU, rééligible.

Dimanche soir, le feu s'est déclaré au village de Chavagnes, commune du Puy-Notre-Dame, chez le sieur Pias, cultivateur. En rentrant chez eux, vers 8 heures 1/2, les enfants ont été éclairés de loin par la lueur de l'incendie qui consumait leur grange.

Tous les voisins se sont mis à travailler et ont pu préserver l'habitation du fermier ; la grange a été détruite.

La perte s'élève à 720 fr., couverte par une assurance.

La cause de cet incendie est inconnue.

La veille, à Saint-Macaire, il y avait eu un commencement d'incendie au domicile de la veuve Claveau.

Elle avait placé sa chandelle sur une chaise auprès de son lit et était sortie quelques instants. En rentrant, son logement était envahi par la fumée, son lit était en feu. A ses cris, son fils accourut, et, avec l'aide d'un voisin, il fut assez heureux de se rendre maître du feu. La perte s'élève à 300 fr., couverte par une assurance.

On écrit de l'Ile-Bouchard :

Dans la nuit du 40 au 41 janvier, le nommé Plisson, cultivateur, demeurant à la Musse, commune de Parçay-sur-Vienne, a tiré, à quatre mètres de distance, un coup de fusil sur son fils, célibataire, âgé de 28 ans.

Le plomb a labouré les chairs à gauche de la nuque et traversé l'oreille gauche, dont le bout a été complètement séparé.

La blessure, paraît-il, n'est pas dangereuse.

Le juge de paix et la gendarmerie, avertis aussitôt, se sont immédiatement rendus sur les lieux, pour procéder à une information. La justice de Chinon s'y est aussi transportée dans la journée de lundi.

Le père est arrêté.

On ignore le motif qui a pu le pousser à commettre ce crime.

Alfred de Musset, le poète galant et amoureux par excellence, prétend « qu'il ne faut pas badiner avec l'amour ; » nous croyons, nous, à un tout aussi juste titre, qu'il faut bien prendre garde de badiner avec la Loire, surtout lorsque l'abondance de l'eau la force, malgré elle, peut-être, d'élargir sa ceinture. Nous avons failli en avoir, dimanche dernier, un bien triste exemple, dit l'*Union libérale*.

Un homme, au service de M. Gonbeau, conduisait deux chevaux à l'abreuvoir en face la rue Constantine, à Tours, un peu au-dessous du pont qui relie la rue Royale à la Tranchée. Le courant est en cet endroit excessivement rapide. S'étant imprudemment aventuré trop loin du bord, il vit bientôt ses chevaux perdre pied. Il essaya d'abord de les diriger. La chose n'était point facile, pour ne pas dire impossible. En effet, quelques minutes après, homme et chevaux s'en allaient à la dérive.

Trois mariniers, les sieurs Tétédois, Clément, Barbero, les deux premiers de la Chapelle-Basse-Mer, près Nantes, le troisième de Tours, s'élançèrent dans leurs barques pour tenter le sauvetage. Ils parvinrent bientôt à rejoindre le groupe en

danger : l'un des chevaux venait de disparaître.

Essayer de résister au courant eût été une véritable folie. Nos hardis sauveteurs ne s'occupèrent donc que de diriger l'animal survivant, jusqu'à ce qu'il arrivât sur le bord en un point où il serait relativement facile d'aborder.

Quant à l'homme, il tenait si fortement les rênes de son cheval, qu'on ne pouvait parvenir à les lui faire lâcher : il a fallu une adresse et un sang-froid remarquables pour le sauver dans de pareilles conditions, d'autant plus qu'il était impossible de couper les rênes, qui s'étaient embarrassées dans les pieds de l'animal et n'étaient plus assez longues pour être aperçues en dehors de l'eau.

Une foule nombreuse était accourue sur les quais de la rive gauche ; elle attendait, inquiète et anxieuse. Bientôt on put voir barques, homme et cheval toucher le bord.

Le malheureux domestique, malgré la lutte qu'il a dû soutenir contre les efforts de ses chevaux effrayés, n'a heureusement aucun mal.

Le cadavre de l'animal noyé n'a pas encore été retrouvé.

La Sarthe revient sur l'aventure de ce conseiller municipal du Mans, qui a couché au violon pour cause d'ivresse manifeste :

« On nous assure, dit-elle, que le membre du conseil municipal, arrêté dernièrement pour ivresse publique, et qui a été relâché le lendemain, est dans l'intention de donner sa démission.

« Cette nouvelle ne nous surprend pas. Il nous semble impossible qu'un homme, qui a fait un scandale public dans une ville dont il était l'élu, continue à la représenter dignement.

« Nous ne ferons pas d'autres réflexions ; mais il nous semble que certains comités doivent se repentir amèrement aujourd'hui de la légèreté qu'ils ont apportée dans leur choix. »

On lit dans l'Union Malouine :

« Le 25 novembre dernier, un digne prêtre célébrait une messe de mariage dans la petite église paroissiale de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), quant tout à coup, au grand scandale des assistants, on vit un M. Ancelin ayant un cigare à la bouche et fumant comme s'il se fût trouvé sous une halle ou dans un estaminet.

« Des observations furent faites à ce monsieur d'avoir à cesser cette grave inconvenance. Il n'en tint d'abord aucun compte, et, au moment des élévations, on le vit encore braver toute bienséance et continuer de brûler son tabac en face des autels, où la fumée de l'encens doit seule s'élever.

« Une troisième sommation lui fut adressée alors par un prêtre justement indigné, qui lui fit connaître sans doute qu'il s'exposait à des poursuites, car il cessa.

« Ce triste incident causa une émotion si pénible à Saint-Lunaire et aux environs, il eut un tel retentissement que la justice finit par être instruite, et des poursuites, en effet, furent ordonnées.

« L'exactitude du délit est surabondamment prouvée.

« Deux témoins à décharge ont été appelés par Ancelin : l'un lui tournait le dos et n'a conséquemment rien vu de ce qui s'est passé ; l'autre déclare qu'il n'a pas remarqué de cigare allumé à la bouche de M. Ancelin, mais qu'il lui en a vu un dans les mains.

« M. le substitut de la République requiert une peine d'une certaine sévérité.

« Le tribunal condamne M. Ancelin à 20 jours de prison, à 16 fr. d'amende et aux frais de la procédure. »

L'EXPOSITION DES MUSÉES DE PROVINCE.

Il y a quelques jours, on avait presque complètement renoncé au projet d'Exposition des Musées de province ; les conseils municipaux républicains, désireux sans doute de manifester leur mauvaise volonté envers M. de Cumont, de toutes façons, refusaient énergiquement de laisser transporter aucun des tableaux des musées municipaux. Par contre, les évêques ont mis facilement à la disposition des organisateurs les peintures qui décoraient leurs églises. Mais, ces jours-ci, quelques villes, entre autres Orléans, Tours, Limoges, Nancy, Le Mans, Valenciennes, se sont décidées à envoyer leurs promesses de concours à l'Administration

des Beaux-Arts, qui espère que leur exemple entraînera d'autres adhésions, et il est par conséquent vraisemblable maintenant que l'Exposition aura lieu.

Du reste, on sera bientôt absolument fixé sous ce rapport, car une récente circulaire ministérielle a demandé aux maires de faire savoir les décisions prises avant le 25 de ce mois.

Great attraction, comme disent les Anglais. Les disciples de Saint-Hubert se proposent de clore la saison par une chasse aux canards sauvages dans les marais de la rue d'Alsace. Ces messieurs sont en instance, dit-on, pour obtenir un arrêté municipal qui interdise la circulation dans ladite rue pendant la durée de leurs exploits cynégétiques. Ce scrupule les honore, mais il montre qu'ils sont bien peu au courant des affaires de la ville. Tous nos concitoyens devraient savoir que, depuis longtemps, la circulation est interdite, dans la rue d'Alsace, aux voitures et aux piétons non munis de bottes insubmersibles.

Faits divers.

LA BANDE DE CLAMART.

La justice vient de mettre la main sur une bande de malfaiteurs de la pire espèce et dont la capture a causé un immense soulagement dans toute la banlieue ouest de Paris.

On sait que les environs sont exploités par des bandes de ravageurs d'une audace extrême. Parfaitement au courant des allées et venues des propriétaires de villas et de chalets, ils profitent du moment où ceux-ci sont absents pour dévaliser leurs propriétés.

Nous avons signalé l'année dernière la capture de toute une bande d'individus de ce genre, qui, exploitant Vincennes, Nogent, Joinville, etc., envoyaient chaque jour aux gares un éclaireur chargé de surveiller les familles qui allaient passer la journée à Paris. Sur le rapport de cet éclaireur, la bande s'installait tranquillement, déjeunait, dinait à son aise, choisissant le meilleur vin dans la cave, les meilleurs fruits dans la desserte, et ne se retirait, après avoir naturellement pris l'argent, les bijoux et les objets faciles à emporter, que lorsque la sentinelle venait annoncer le retour des gens transformés ainsi, à leur insu, en amphitryons.

C'était une bande du même genre qui, cette année, opérant à Meudon, Sceaux, Clamart, etc. Tout l'été, les commissariats de police furent encombrés des plaintes de gens qui, en rentrant chez eux, avaient trouvé leurs maisons dévalisées. La fin de l'automne venu, ce fut pis encore, les propriétaires étaient rentrés dans Paris et les voleurs, ayant toute latitude, ne se contentaient plus des petits objets et emportaient tout. Malgré un redoublement de surveillance, la gendarmerie, les gardes-champêtres et les agents des commissariats ne purent arriver à rien découvrir.

Ces jours derniers, un cultivateur de Clamart, M. Chélu, était occupé dans un champ, lorsqu'il aperçut cinq individus qui longeaient le mur de clôture d'une propriété appartenant à M. Prévot, rentier.

M. Chélu se cacha dans un sillon et observa ces individus. Il vit bientôt trois d'entre eux se faire la courte échelle et escalader le mur. Les deux autres restèrent pour faire le guet.

Rampant jusqu'au bout du champ, M. Chélu courut à Clamart et prévint la gendarmerie. Quelques instants après, le maréchal-logis, les gendarmes et un grand nombre d'habitants accouraient cerner les malfaiteurs.

A la vue des gendarmes, les deux vedettes donnèrent un coup de sifflet et prirent la fuite. Mais ils ne purent aller loin et, malgré leur résistance et les couteaux dont ils menaçaient ceux qui oseraient approcher d'eux, ils furent saisis et attachés. Le maréchal-logis et six gendarmes escaladèrent ensuite le mur, et, après une poursuite acharnée, réussirent à atteindre les trois autres, à les terrasser et à les garrotter. Les cinq voleurs ont été conduits sur une charrette, à Clamart, où ils ont été fouillés.

Sans vouloir anticiper sur une instruction qui, seule, appartient à la Justice, nous pouvons, dès à présent, dire que cette quintuple arrestation pourrait fort bien jeter la lumière sur certains événements jusqu'à ce jour encore mystérieux, — par exemple, les crimes d'Antony.

Une vieille dame ayant eu le tort de se laisser mourir, a laissé par testament 135,000 livres de rentes à des nièces et neveux.

Ceux-ci ont immédiatement procédé au partage des biens, meubles et immeubles.

Mais la testatrice, par un oubli inconcevable dans l'attribution de ses meubles, avait omis d'indiquer le nom de celui de ses légataires auquel appartiendrait une pendule d'une assez grande valeur.

Contestations, disputes, menaces de procès, etc.

Déjà les avoués se frottaient les mains, lorsqu'un des neveux émet une idée :

— Si nous tirions la pendule au sort ?

Sa proposition fut acceptée et on allait procéder à une tombola, lorsque l'un des légataires fit une nouvelle proposition :

— C'est aujourd'hui, dit-il, la fête des rois, envoyons acheter une galette, et celui qui aura la fève aura également la pendule.

Et l'on procède de cette manière. Du haut du ciel, sa demeure dernière, la pauvre dame a dû être contente.

Nous lisons dans la *Volonté nationale*, de Saint-Jean-d'Angély :

« Deux procès pour un lièvre.

« Une bergère garde ses moutons ; elle est accompagnée d'un jeune chien de chasse, couchant.

« Un lièvre blessé passe ; le chien le prend. La bergère s'en empare et le cache sous son tablier.

« Quelques instants après arrive le chasseur, qui réclame vivement le lièvre et oblige la bergère à le lui remettre.

« Le garde champêtre a connaissance du fait et des paroles vives échangées entre le chasseur et la bergère.

« Il sait, ce garde champêtre, que le chasseur n'a pas de permis de chasse.

« Procès, condamnation à seize francs d'amende, aux frais et à la remise du fusil.

« A l'audience, le procureur de la République apprend de quelle façon le chien de la bergère s'empara du lièvre et comment la bergère, de son côté, prit le lièvre au chien.

« La bergère est poursuivie à son tour pour délit de chasse.

« Le tribunal de Saint-Jean-d'Angély a décidé que le délit de chasse existait du moment où l'on s'était emparé d'un gibier. La bergère a été condamnée à seize francs d'amende. »

Deux vénérables quinquagénaires ont eu la fantaisie de se marier.

L'autre soir, ils annoncèrent à un de leurs vieux amis la publication de leurs bans. Celui-ci sourit, et, d'un air sardonique :

— Eh bien, mais, à vous deux, vous ne paraissez réunir les trois temps du verbe.

— Comment ?
— N'êtes-vous pas passés... présents... et futurs !

COURRIER FINANCIER.

Nos fonds publics se soutiennent à d'excellents prix : le 3 0/0 est coté 62,35, le 5 0/0, 100 fr. 40. Cependant les oscillations de nos fonds d'Etat appellent l'attention du capitaliste sur les valeurs dont la cote est moins agitée, et en première ligne viennent les obligations des chemins de fer. Celles des grandes lignes touchent ou dépassent 300, mais il reste encore des obligations dont le service est parfaitement assuré et qui sont à un prix avantageux. Citons les *Charentes* à 272, et spécialement les Nantais prolongement des *Charentes* et qui ne sont encore cotées que 228,75 ex-coupon. Nous ne cessons de recommander ces derniers titres. BERTHAUX.

Dernières Nouvelles.

Un décret inséré au *Journal officiel* convoque pour le 7 février les électeurs des Côtes-du-Nord et de Seine-et-Oise, à l'effet d'élire des députés.

M. l'abbé Lecoq, curé de la paroisse Saint-Jean, à Caen, est nommé évêque de Luçon, en remplacement de M^r Colet, appelé à l'archevêché de Tours.

Les proportions que prend la 2^e délibération de la loi des cadres — dont l'importance d'ailleurs est assez grande pour justifier l'attention de l'Assemblée — retarderont peut-être de quelques jours l'ouverture de la discussion sur les lois constitutionnelles, qui pourraient bien ne venir que la semaine prochaine.

Quoiqu'on ait déjà publié toutes les combinaisons ministérielles imaginables et inimaginables, voici, dit-on, celle qui est arrêtée en principe par M. de Broglie, et qui reste dans les coulisses jusqu'à ce que la situation politique lui permette d'entrer en scène.

M. de Broglie prendrait l'intérieur ; M. d'Audiffret-Pasquier la justice ; M. de Fourtou l'instruction publique ; M. Deseilligny les travaux publics.

Les autres ministres ne seraient pas changés, et tous les sous-secrétaires d'Etat, sauf M. Baragnon, garderaient leur situation.

On dit pourtant que M. le duc d'Audiffret-Pasquier hésite encore, car il ne veut pas faire partie d'un cabinet où M. de Fourtou entrerait.

Plusieurs commissions importantes se sont réunies hier, celle entre autres chargée de l'examen des actes du gouvernement de la défense nationale.

On dit qu'elle a l'intention de demander que l'Assemblée mette très-prochainement à son ordre du jour le rapport de M. Perrot.

Plusieurs groupes de l'Assemblée délibèrent sur la question de savoir s'ils appuyeront la demande d'urgence pour la discussion des lois constitutionnelles.

Le bruit court que M. Raudot demanderait le retrait des lois constitutionnelles.

M. le duc Decazes aurait, dit-on, reçu une dépêche importante de Berlin.

Les avis d'Espagne, dit la correspondance Havas, ne confirment pas les nouvelles inquiétantes apportées par des dépêches carlistes. *Le calme règne dans toutes les provinces occupées par les carlistes* et les dispositions générales du pays paraissent très-favorables au nouveau gouvernement.

La correspondance Larzat a envoyé le télégramme suivant :

« Tolosa, 12 janvier, 9 h. matin.

« Toutes nos armées ont reçu l'ordre de prendre une vigoureuse offensive. — De là les attaques de Mataro, Catalogne, Vinaroz, Valence, etc.

« En Navarre, le général Iturmendi a mis en complète déroute à Areso (sept lieues de Pampelune) la colonne alphonstiste qui se dirigeait de Miranda à Viana.

« En Biscaye, le roi Charles VII se rend à Valmaseda, sur la rivière Cadagua, à la tête de plusieurs bataillons, et paraît menacer la province de Santander. »

Le *Times* a des raisons de croire que M. de Bismark a fait connaître au gouvernement espagnol que l'Allemagne différera la reconnaissance du nouveau gouvernement jusqu'à ce qu'il ait rapporté les décrets suspendant deux journaux protestants et ordonnant la fermeture d'une chapelle protestante à Cadix.

Pour les articles non signés : P. GOMT.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 18 janvier 1875,

Pour le 25^e anniversaire de la naissance de Molière,

SOLENNITÉ LITTÉRAIRE

Avec le concours de M. EMILE MARCK, premier rôle de l'Odéon, M. Degard, de la Porte-Saint-Martin, M. Keraval, lauréat du Conservatoire de Paris.

TARTUFFE

Comédie en 5 actes, de Molière.

M. Emile Marck remplira le rôle de *Tartuffe*, qu'il a joué à Paris ; M. Degard celui d'*Orgon*, qu'il a également joué à Paris.

LE MALADE IMAGINAIRE

Comédie en 3 actes, de Molière.

M. Degard remplira le rôle d'*Argan*, qu'il a joué à Paris.

CÉRÉMONIE du *Malade imaginaire*, avec la mise en scène de la Comédie-Française.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.

Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnés sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la Mode illustrée permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.

Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 140^e fascicule, SUR à TAL, est en vente.

VULNÉRINE MAUREL

antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la Pommade Vulnérinée, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes pharmacies. (Voir aux annonces).

SANTÉ À TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, consti-

pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoïe, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,511.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N^o 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladrie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N^o 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épauement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. — 2 kil., 14 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BÉSSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départ de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.

Départ de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — du soir.
5 — 35 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 35 — — — soir.
4 — 19 — — — express.
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 01 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 38 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JANVIER 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin 72	61 90			12	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	682 50			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	487 50	2 50	
4 1/2 % jouiss. mars	91			1	Crédit Mobilier	370		50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	682 50		50
5 % jouissance 22 septembre.	78				Crédit foncier d'Autriche	543 75			Société autrichienne, j. janv.	607 50		2 50
5 % Emprunt 1871					Charentes, 400 fr. p. j. août.	335			OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	100 05				Est, jouissance nov.	517 50		50	Orléans	296 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222			1 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	891 25		3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	299		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	448 75			1 25	Midi, jouissance juillet.	641 25			Est	388		
1865, 4 %	480			2 50	Nord, jouissance juillet.	1100		12 50	Nord	297 50		
1869, 3 % t. payé.	312 50			2 50	Orléans, jouissance octobre.	882 50		1 25	Ouest	280		
1871, 3 % 70 fr. payé.	273 50			2 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	575			Midi	294		
Banque de France, j. juillet.	3800				Vendée, 250 fr. p. j. j. juill.	905			Deux-Charentes	274		
Comptoir d'escompte, j. août.	165				Compagnie parisienne du Gaz.	541 25		1 25	Vendée	246		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	161 25			1 25	Société Immobilière, j. janv.	50		10	Canal de Suez	495		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	257 50				C. gén. Transatlantique, j. juill.	210						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	870											

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, le 24 janvier 1875, à midi,

DES IMMEUBLES

- Ci-après, Dépendant de la succession de M. JOUFFRAULT.
- 1^o Une maison de maître, au Petit-Puy, avec clos de vigne y attenant, dit le Clos-de-la-Maison.
 - 2^o Un petit jardin et cave dessous.
 - 3^o Un clos de vigne, dit le Clos-Baignoux.
 - 4^o Un clos de vigne, dit le Clos-Vaujouis, divisé en deux lots.
 - 5^o Un morceau de vigne, au canton des Giraudières.
 - 6^o Une petite maison, au Petit-Puy, avec caves et pressoir.
 - 7^o Deux caves sous les dépendances du numéro 1 ci-dessus.
 - 8^o Un clos de vigne, dit le Clos-Cesbron, divisé en huit lots.
- Pour plus amples renseignements, voir les placards annonçant la vente ; Et, pour traiter, s'adresser audit M^r ROBINEAU. (15)

CÉLÉBRE

IMMÉDIATEMENT,

UN MAGASIN

DE PARAPLUIES & OMBRELLES

Bien achalandé, Situé dans un quartier très-commerçant, à Saumur. Conditions avantageuses. S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. — Affranchir. (17)

BOIS DE CHAUFFAGE

M. LEROY, de Saint-Martin-de-la-Place, fait savoir qu'il a à vendre dix cordes de bois de chêne, à 28 francs la corde, rendue à domicile. S'adresser à M. HOUTMANN, place Saint-Nicolas, à Saumur. (16)

M^r LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

UN JARDIN

De 6 ares 90 cent. environ. Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. CORBEIL, au Pont-Fouchard. (464)

M. ANJUBAULT, CHIRURGIEN-DENTISTE,

prévient sa clientèle qu'il sera à Saumur, les 17 et 18 courant, chez M^{me} BARRÉ, professeur de piano, 8, rue des Païens. (555)

SEUL AVIS.

Les vins fins, les vins ordinaires et les eaux-de-vie se placent facilement au comptant par le Mandataire de la Culture et de ses Industries, 116, rue de Rivoli, Paris.

Directeur : E. JUQUEAU, membre de la Société des Agriculteurs de France. Nombreux correspondants en France et à l'étranger. Adressez échantillons très-divisés. (49)

DRAEGES MEYNET
EXTRAIT
DE FOIE DE MORUE
100 DRACHES, 3 fr.
Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût, ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31. Dépôt à Saumur : pharmacie Perdriau, pharmacie Brilatz-Girault. (551)

LA VELOUTINE

est une poudre de Bis spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action saintaîre sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.

M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE. Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra ; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures ; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des monchès dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc. ; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Vulnérinée, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HERBERT, LOUIS BRARD, pharmaciens à Angers ; JACOBY, pharmacien à Bauge ; LEROY, pharmacien à Cholet ; GABLIN, pharmacien à Saumur ; PIEAU, pharmacien à Segré. (109)

HERNIÉS
CHUTES et DÉVIATIONS DE L'UTÉRUS Guérison radicale en 2 jours — sans bandage — Par le spécifique anti-hermique de Fleury, pharmacien au Mans, rue Napoléon, 10 (Sarthe). Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut nuire dans aucun cas. Tonique et analgésique puissant, il soulage les aigües les plus délicates. Traitement ordinaire complet pour adultes... 50 fr. pour enfants... 30 fr. S'adresser directement à l'inventeur pour les renseignements, ou dans les bonnes pharmacies. (Ajouter un timbre pour la réponse) Même maison, spécifique infaillible pour les enfants.